

COMMUNE DE WATTEN

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 2024/188

RESTRICTION DE CIRCULATION RUE DES ANEMONES
TRAVAUX DE REMBLAIEMENT

Le Maire,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code de la Route,
Vu la demande présentée par la société SUEZ EAU FRANCE SAS à Pantin, qui va faire réaliser par SADE des travaux de remblaiement suite à intervention sur le réseau d'eau

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et faciliter le bon déroulement de ce chantier

ARRÊTE

Art 1 : La circulation sera restreinte avec empiètement sur chaussée aux abords du chantier situé 1 rue des Anémones à compter du 09/08/2024 et ce pour une durée de 7 jours.

Art 2 : Le stationnement sera interdit à tous les véhicules aux abords de chantier. La vitesse sera limitée à 30km/h.

Art 3 : Ces dispositions entreront en vigueur dès la pose par l'entreprise de la signalisation réglementaire. L'entreprise s'assurera du maintien d'une signalisation précise et correcte pendant toute la durée du chantier.

Art 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- L'entreprise SADE
- La DVI du CD 59
- La CCHF, gestionnaire de voirie communale
- Le gestionnaire de transports scolaires
- La gendarmerie et les sapeurs-pompiers

Fait à WATTEN, le 09/08/2024

Le Maire.

POUR COPIE CONFORME

Le Maire,



Daniel DESCHODT.